Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a
3008 Bern

058 433 33 99
kinderschutz.ch

Communiqué de presse

Pour protéger les enfants, le Conseil fédéral doit tenir sa promesse

Berne, 6 novembre 2026 – Depuis le 1er juillet 2026, le droit à une éducation sans violence est inscrit dans le Code civil. Toutefois, le Conseil fédéral renonce, pour des raisons financières, aux mesures nationales de sensibilisation initialement prévues. Les organisations de l'enfance et de la jeunesse demandent à la Confédération de tenir son engagement en faveur de la protection des enfants et des jeunes contre la violence. La Commission des finances du Conseil national doit donc revoir cette décision et permettre le financement d'une campagne nationale de sensibilisation. L'objectif est d'informer les parents et les personnes détenant l'autorité parentale sur la nouvelle législation et de leur indiquer où trouver de l'aide pour mener au quotidien une vie de famille sans violence.

Depuis le 1er juillet 2026, le droit à une éducation sans violence est inscrit dans le Code civil. Pour que ce droit devienne une réalité dans le quotidien des famille, son inscription dans la loi ne suffit pas. Il faut aussi informer, sensibiliser et apporter un soutien concret aux parents et aux personnes détenant l'autorité parentale. Dans son message relatif à la modification de la loi en 2024, le Conseil fédéral avait prévu une enveloppe financière destinée à la sensibilisation pouvant atteindre CHF 2,5 millions par an. Toutefois, en février 2026, le Conseil fédéral a décidé pour des raisons financières de renoncer aux mesures nationales de sensibilisation prévues. Les chiffres actuels de l'Université de Fribourg (2026) montrent qu'en Suisse, près d'un·e enfant sur deux est exposé·e à des violences dans l'éducation[1]. Cette décision est d'autant plus incompréhensible.

La Commission des finances du Conseil national doit garantir le financement

Du 9 au 11 novembre, la Commission des finances du Conseil national examinera le budget 2027 et le plan financier 2028-2030. Le Conseil fédéral ayant renoncé aux mesures de sensibilisation, aucun crédit n'est prévu à cet effet dans le budget 2027. La Commission des finances a désormais la possibilité de corriger cette lacune et de prévoirles moyens financiers nécessaires à une campagne nationale de sensibilisation pour les cinq prochaines années.

Conseil fédéral avait initialement prévu une campagne nationale de sensibilisation à l'éducation sans violence, à mettre en œuvre conjointement avec les cantons.. Les enfants ont non seulement besoin d'un droit à une éducation sans violence, mais aussi d'adultes qui connaissent ce droit et qui savent où trouver de l'aide lorsque les choses se compliquent. La prévention et la sensibilisation ne devraient pas dépendre uniquement d'organisations privées et financées par des dons.

Les organisations de l'enfance et de la jeunesse appellent donc conjointement la Commission des finances du Conseil national à assumer sa responsabilité et à allouer les moyens nécessaires à une campagne nationale de sensibilisation dans le budget 2027 et dans la planification financière des années suivantes.

Les 12 organisations actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse : Alliance Enfance, a:primo, ARTISET/YOUVITA, Integras, Protection de l'enfance Suisse, Réseau suisse des droits de l'enfant, PACH Enfants placés et adoptés Suisse, Pro Familia Suisse, Pro Juventute, Save the Children, Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ), UNICEF Suisse et Liechtenstein.

[1] Université de Fribourg (2026). *Violences parentales en Suisse.* Bulletin des résultats 1/2026.

Pour Protection de l'enfance Suisse :

Contact
Tamara Parham

Responsable de la communication / Membre de la direction

+41 31 384 29 19

tamara.parham@kinderschutz.ch

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En qualité d'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous/toutes les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux professionnel·le·s et aux responsables de l'éducation, à des acteurs et actrices politiques, à des organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Afin de financer notre travail, nous organisons des actions ciblées de collectes de fonds auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.